

PROCES-VERBAL D'AGREMENT DES CANDIDATURES

Marché de prestations de services relatifs à la production et à l'exploitation du service de distribution d'eau potable

Vu la procédure avec négociation engagée ensuite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE et au BOAMP le 27/07/2025

Vu les candidatures déposées par les sociétés VEOLIA EAU REGION EST, SUEZ EAU FRANCE et SAUR SAS pour l'attribution des lots n°1 et 2 ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures demeurant annexé au présent procès-verbal (annexes 1 et 2) ;

Vu les critères de sélection des candidatures prévus au règlement de la consultation ;

Le PRESIDENT, après s'être approprié et fait siens les motifs d'appréciation figurant dans le rapport d'analyse des candidatures, décide, pour chacun des lots n°1 et 2 :

- D'attribuer les notes globales suivantes à chacun de ces trois dossiers de candidatures :
 - VEOLIA EAU REGION EST : 18/20
 - SUEZ EAU FRANCE : 17,80/20
 - SAUR SAS : 17,40/20
- En conséquence, d'agréer les candidatures des sociétés VEOLIA EAU REGION EST, SUEZ EAU FRANCE et SAUR SAS ;
- Par suite, de leur adresser le dossier de consultation des entreprises en vue de leur permettre de déposer une offre.

Fait à Gerbéviller le 16.09.2025.

Monsieur Nicolas GERARD
Président

Annexes :

Tableau n°1 – Enregistrement et vérification du contenu des candidatures

Tableau n°2 – Appréciation des candidatures